

NOVEMBRE 2006

Note préliminaire

Tous les actes seront signifiés par l'Huissier de Justice

Tous les actes doivent comporter les différents postes du coût et la nature de l'émolument.

Le quantum ne fera pas l'objet d'une notation.

*Vous devez établir un **acte réel**, comportant toutes les mentions prévues pour sa validité sans aucune exception ni réserve.*

* * *

Le 25 octobre 2006 Monsieur Jules DAURADE vient trouver Maître Xavier BAR, Huissier de Justice, 16 rue du Filet à 31000 Toulouse et lui remet un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de Toulouse en date du 28 avril 2006 condamnant Monsieur André POULPE, 20 place du Chalut 31000 Toulouse à payer la somme de 3 000 €.

Non cité à personne Monsieur André POULPE n'a pas comparu.

Veillez signifier ce jugement par dépôt à l'étude.

==

Monsieur Jules DAURADE informe Maître Xavier BAR que son débiteur possède un bronze signé et numéroté entreposé au domicile de Monsieur Marc MERLAN, 34 rue de la Marée 31000 Toulouse.

Vous procéderez à la saisie vente de ce meuble en présence de Monsieur Marc MERLAN.

Dans une note veuillez préciser ce qu'aurait fait Maître Bar en l'absence de tout occupant au domicile de Monsieur Merlan.

==

Face à cette exécution, Monsieur André POULPE propose à Maître BAR de céder une créance résultant de travaux de voirie réalisés pour la commune de Toulouse à échéance du 1^{er} avril 2007.

Signifiez l'acte de cession.

==